

# Le collège et l'organisation de la Haute Autorité



### **Le président**

Didier Migaud a été nommé président de la Haute Autorité par décret du Président de la République du 29 janvier 2020.

Député de l'Isère de 1988 à 2010, Didier Migaud a occupé successivement à l'Assemblée nationale les fonctions de rapporteur général de la commission des finances (1997-2002), questeur (2002-2007) et président de la commission des finances (2007-2010). Il est le co-auteur, avec Alain Lambert, de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), nouvelle constitution budgétaire de l'État adoptée en 2001. Il a par ailleurs exercé des responsabilités en tant qu'élu local, comme maire de Seyssins et président de la communauté d'agglomération de Grenoble, de 1995 à 2010.

Didier Migaud a été Premier président de la Cour des comptes entre 2010 et 2020. À ce titre, il présidait également la Cour de discipline budgétaire et financière, le Haut Conseil des finances publiques et le Conseil des prélèvements obligatoires.



**Odile Piérart**

Élue en décembre 2017  
par l'assemblée générale  
du Conseil d'État

Odile Piérart a exercé les fonctions de conseillère d'État, présidente de la mission d'inspection des juridictions administratives. Elle a notamment occupé les fonctions de secrétaire générale des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel et de présidente de la Cour administrative d'appel de Nancy.



**Daniel Hochedez**

Nommé en janvier 2017  
par le président  
de l'Assemblée nationale

Daniel Hochedez a intégré les services de l'Assemblée nationale en qualité d'administrateur en 1975. Il y a notamment occupé les fonctions de directeur du service des systèmes d'information, puis, jusqu'en juin 2013, de directeur du service des finances publiques.



**Martine Provost-Lopin**

Élue en décembre 2019  
par l'assemblée générale  
de la Cour de cassation

Martine Provost-Lopin exerçait les fonctions de conseillère affectée à la troisième chambre civile au sein de la Cour de cassation. Elle a notamment été première juge d'instruction au tribunal de grande instance de Créteil avant de devenir conseillère à la cour d'appel de Paris, puis première vice-présidente du TGI de Paris.



**Patrick Matet**

Élu en décembre 2019  
par l'assemblée générale  
de la Cour de cassation

Patrick Matet est conseiller honoraire à la Cour de cassation, où il a notamment occupé la position de doyen de section de la chambre qui traite des contentieux de l'arbitrage, du droit international privé, de l'état des personnes et du droit patrimonial de la famille jusqu'en 2017.



**Anne Levade**

Nommée en janvier 2020  
par le président du Sénat

Anne Levade est professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Elle a notamment été membre du comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la V<sup>e</sup> République. Elle dirige le centre de préparation aux concours administratives Prép ENA Paris I-ENS et préside l'Association française de droit constitutionnel.



**Frédéric Lavenir**

Nommé en janvier 2020  
par le Gouvernement

Inspecteur général des finances, Frédéric Lavenir a occupé plusieurs fonctions au sein du ministère de l'économie et des finances. Il a travaillé au sein du Groupe BNP Paribas comme dirigeant d'une filiale puis comme responsable des ressources humaines. Il a été administrateur-directeur général de CNP Assurances. Il préside l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie).



**Jacques Arrighi de Casanova**

Élu en février 2020 par l'assemblée  
générale du Conseil d'État

Jacques Arrighi de Casanova est ancien président-adjoint de la section des finances au sein du Conseil d'État. Il a notamment été conseiller pour les questions constitutionnelles auprès du Secrétaire général du Gouvernement, président-adjoint de la section du contentieux du Conseil d'État, président du Tribunal des conflits, avant de devenir président de la section de l'administration du Conseil d'État jusqu'en 2019.



**Sabine Lochmann**

Nommée en février 2020  
par le Gouvernement

Sabine Lochmann est depuis janvier 2020 la présidente de Vigeo Eiris. Elle a auparavant travaillé en tant que juriste d'entreprise au sein de Serete, JCDecaux et Johnson & Johnson, avant de rejoindre et présider BPI Groupe.



**Florence Ribard**

Nommée en février 2020  
par le président  
de l'Assemblée nationale

Florence Ribard a intégré les services de l'Assemblée nationale en qualité d'administratrice adjointe en 1988. Elle a notamment occupé les fonctions de chef de cabinet de M. Laurent Fabius à la présidence de l'Assemblée nationale puis au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.



**Pierre Steinmetz**

Nommé en mai 2020  
par le président du Sénat

Pierre Steinmetz a successivement occupé des fonctions de préfet et des postes au sein de cabinets ministériels, avant de devenir directeur général de la gendarmerie nationale puis directeur de cabinet du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin en 2002. Il a officié en tant que conseiller d'État en service extraordinaire avant de devenir membre du Conseil constitutionnel de 2004 à 2013.



**Dominique Dujols**

Élue en décembre 2021 par la chambre  
du conseil de la Cour des comptes

Dominique Dujols est conseillère maître à la Cour des comptes. Elle a notamment occupé les fonctions de cheffe de division au sein du ministère de la culture et de directrice des relations institutionnelles et du partenariat de l'Union sociale pour l'habitat.



**Gérard Terrien**

Élu en décembre 2021 par la chambre  
du conseil de la Cour des comptes

Gérard Terrien est président de chambre à la Cour des comptes, dont il préside la mission permanente d'inspection des chambres régionales et territoriales des comptes. Il a notamment présidé la chambre régionale des comptes Île-de-France à partir de 2013, avant d'être nommé en 2018 président de la 5<sup>e</sup> chambre de la Cour.

**Membres dont le mandat  
s'est achevé en 2021 :**

Michel Braunstein  
Michèle Froment-Védrine

# Un fonctionnement collégial et indépendant

Au moins un conseiller d'État, un conseiller maître à la Cour des comptes et un magistrat de la Cour de cassation sur les deux qui sont élus par leurs pairs doivent être en activité au moment de leur élection

Une composition paritaire

Des délibérations adoptées à la majorité des membres, départagés, le cas échéant, par la voix prépondérante du président

Un organe décisionnaire collégial et indépendant

Un mandat de six ans, non révocable et non renouvelable, gage d'indépendance

Une autonomie budgétaire garantie avec des crédits votés chaque année en loi de finances et une indépendance dans l'organisation de ses services et de son fonctionnement

## DES GARANTIES DÉONTOLOGIQUES FORTES

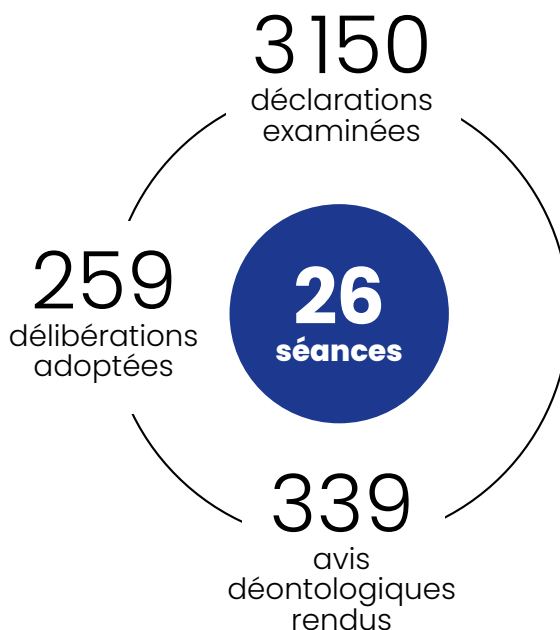
Des fonctions exercées avec dignité, probité et intégrité

Un strict respect des devoirs de discrétion et de secret professionnel

Des déclarations de patrimoine et d'intérêts rendues publiques

## L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En mars 2021, le règlement intérieur de la Haute Autorité a été modifié par le collège. Il précise notamment les mesures à mettre en place et les procédures à suivre en matière de prévention des conflits d'intérêts et d'encadrement des cadeaux et invitations au sein de la Haute Autorité. Il précise par ailleurs les règles de procédure applicables devant elle.



## LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DES MEMBRES DU COLLÈGE ET DES AGENTS DE LA HAUTE AUTORITÉ

Les membres du collège sont soumis aux obligations déclaratives prévues par la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique. Ils déposent, au moment de leur prise de fonctions, une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts qui sont rendues publiques sur le site internet de la Haute Autorité.

La secrétaire générale de la Haute Autorité et ses adjoints sont soumis à l'obligation de transmettre au président une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts. Les autres agents titulaires d'une délégation de signature doivent transmettre une déclaration d'intérêts.

Tous les agents de la Haute Autorité ont l'obligation d'informer leur supérieur hiérarchique des dossiers pour lesquels ils pourraient se trouver en situation de conflit d'intérêts.

Chaque membre du collège, rapporteur ou agent doit prendre en compte, pour estimer si un lien d'intérêt est susceptible de constituer un conflit d'intérêts et de justifier un déport, l'intensité du lien, sa nature et ses effets au regard des missions de la Haute Autorité.



**Le président et les membres du collège**



# Organigramme de la Haute Autorité

**Président**  
Didier Migaud

**Collège de la Haute Autorité**



## Le secrétariat général

**Secrétaire générale : Lisa Gamgani**  
**Secrétaires généraux adjoints : Sébastien Ellie, Michel Smaniotto**

Il assiste le président de la Haute Autorité et assure la direction administrative et financière de l'institution, la coordination des services et la préparation des travaux du collège de la Haute Autorité.

## Direction des publics, de l'information et de la communication

Directeur : Ted Marx

Elle met en œuvre les procédures de réception, d'enregistrement, d'anonymisation et de publication des déclarations. Elle informe, assiste et relance les déclarants. Elle promeut l'action de la Haute Autorité auprès des citoyens, des institutions et des médias.

## Direction du contrôle des représentants d'intérêts

Directrice : Eliezer Garcia-Rosado

Elle assure le contrôle des déclarations des représentants d'intérêts et de leurs obligations déontologiques. Elle s'assure de leur inscription sur le répertoire numérique et de l'exactitude et la complétude des informations déclarées.

## Direction des systèmes d'information

Directeur : Frédéric Le Compagnon

Elle assure le développement et le fonctionnement du système d'information de la Haute Autorité et conduit la politique de sécurité informatique de l'institution.

## Direction du contrôle des responsables publics

Directeur : Frédéric Lelaquet

Elle assure le contrôle des déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts. Elle vérifie l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité de ces déclarations et met en œuvre les prérogatives d'enquête adéquates.

## Direction juridique et déontologie

Directeur : Baptiste Henry

Elle apporte l'expertise juridique nécessaire à l'exercice de l'ensemble des missions de la Haute Autorité. Elle assure le contrôle des mobilités entre secteurs public et privé. Elle est également chargée des partenariats et des relations internationales de la Haute Autorité ainsi que de l'élaboration des rapports et des études.

## Direction administrative et financière

Directeur : Emmanuel Hoblingre

Elle définit et met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines. Elle conçoit et met en œuvre la politique budgétaire, comptable et immobilière.